



Déclaration CGT à la Délégation Spéciale des CSE Centraux Enedis et GRDF du mercredi 03 juin 2026 sur les dysfonctionnements du SPST

Monsieur le Président,

Madame la Directrice de l'UMS,

L'expertise du SPST présentée le 29 avril dernier, ne fait que confirmer ce que les personnels concernés dénoncent depuis de nombreux mois et ce que les représentants du personnel portent régulièrement dans les différentes instances : les services de santé au travail traversent une situation préoccupante qui ne peut plus être traitée comme une simple accumulation de difficultés passagères.

L'expertise met en évidence des dysfonctionnements organisationnels, un manque de moyens, des difficultés de fonctionnement persistantes, une dégradation des conditions de travail et une perte de sens qui affectent durablement les collectifs de travail.

Derrière ces constats, il y a surtout des femmes et des hommes engagés dans leurs missions, qui assurent chaque jour la prévention, le suivi médical, le conseil et l'accompagnement des salariés d'Enedis et de GRDF. Des professionnels qui ont choisi de consacrer leur activité à la protection de la santé et à la sécurité des autres, mais qui aujourd'hui se retrouvent eux-mêmes en souffrance.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que ces personnels alertent depuis longtemps. Ils ont exprimé leurs difficultés, formulé des propositions et fait remonter leurs inquiétudes. Ils sont désormais dans l'attente de réponses concrètes et de mesures à la hauteur des enjeux. Pourtant, les mois passent et les évolutions attendues tardent à se matérialiser.

Nous ne pouvons accepter que celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé des salariés et à l'amélioration des conditions de travail soient laissés dans une telle situation.

Nous ne pouvons accepter que leur souffrance soit banalisée, relativisée ou noyée dans des débats de procédure, des considérations d'organisation ou des promesses sans lendemain.

Nous constatons malheureusement que la Direction semble parfois davantage mobilisée à contester certains constats, à minimiser les problématiques soulevées ou à réduire les difficultés rencontrées à de simples irritants qu'à s'attaquer sincèrement et frontalement aux causes profondes des dysfonctionnements identifiés.

Pourtant, les alertes sont nombreuses. Les constats sont convergents. Les signaux sont au rouge depuis longtemps.

La responsabilité de l'employeur n'est pas de démontrer que la situation est moins grave qu'elle n'y paraît. Sa responsabilité est d'agir pour prévenir les risques, protéger les salariés et mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services.

Nous le rappelons avec force : la santé au travail ne peut pas être considérée comme une activité secondaire ou comme une variable d'ajustement. Elle constitue un pilier essentiel de la prévention et de

la protection des salariés. Lorsque les professionnels chargés de cette mission ne disposent plus des conditions leur permettant d'exercer sereinement leurs responsabilités, c'est l'ensemble du dispositif de prévention qui se fragilise.

La Délégation Spéciale attend désormais autre chose que des constats partagés ou contestés. Les personnels attendent des décisions. Ils attendent des moyens. Ils attendent des actes.

L'expertise a permis d'identifier les difficultés. Il appartient désormais à la Direction d'en tirer toutes les conséquences et de mettre en œuvre sans délai un plan d'actions ambitieux, construit avec les personnels et leurs représentants, afin de restaurer durablement des conditions de travail compatibles avec les exigences des missions exercées.

Enfin, lors de la première restitution de l'expertise auprès des personnels de l'UMS, les agents nous ont clairement fait part de leurs attentes, mais également de leur impatience face à une situation qui perdure depuis trop longtemps. Au-delà des constats désormais établis et largement partagés, ils attendent des réponses concrètes, des engagements précis et des perspectives d'amélioration tangibles.

Une seconde présentation de cette expertise aux personnels de l'UMS est prévue dans un peu plus d'une semaine. À cette occasion, il ne serait ni compréhensible ni acceptable que les représentants du personnel soient contraints de présenter une nouvelle fois un diagnostic sans être en mesure d'évoquer les suites qui lui seront données.

C'est pourquoi, nous demandons à la Direction de transmettre aux élus, dans les meilleurs délais, les décisions prises et les mesures envisagées, accompagnées d'un calendrier de déploiement clair et réaliste. Les personnels de l'UMS sont en droit de savoir quelles réponses seront apportées aux difficultés qu'ils rencontrent et dans quels délais elles seront mises en œuvre.